

Droit de place sur le marché

DESIGNATION	TARIFS EN EUROS
Marché permanent / ml	0,90
Marché semi-permanent (3 mois de présence mini) / ml	1,10
Marché passage / ml	2,90
Prise électrique pour marché / unité	1,60
Forfait annuel pour terrasse sur le domaine public communal (inférieur à 10m ²)	75,00
Au-delà de 10m ² , occupation annuelle du domaine public communal / m ²	3,00
Tarif d'occupation du domaine public communal dans le cadre de travaux par m ² et par jour	0,50 Toute occupation d'une durée < à 5 jours ne sera pas facturée